

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
GENERALE

T/PET.5/1186
20 mars 1957

ORIGINAL : FRANCAIS

PETITION DE M. RIGOBERT EONE EONE CONCERNANT LE
CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION FRANCAISE

(Distribuée conformément à l'article 85 du règlement intérieur du Conseil de
tutelle)

Eoné Eoné Rigobert
Commerçant à Matomb
par Eséka (Cameroun)

Eséka, le 28 Février 1957

A Monsieur le Président de l'Assemblée Générale de l'O.N.U. New-York
(U.S.A.)

Monsieur le Président,

Le 17 Décembre 1956, les dirigeants de l'U.P.C. ont organisé une réunion qui
avait pour but de détruire les ponts des routes carrossables et chemins de fer,
incendier les cases des non upécistes et de les tuer.

Le 18 Décembre 1956, je revenais d'un marché périodique, il était déjà 22
heures. J'ai trouvé que les ponts étaient coupés puisque j'étais ignorant de
ce fait. A mon arrêt j'ai été saisi par un groupe d'upécistes qui comptait plus
de 150 personnes environ, ceux-ci, m'ont arrêté, me ligotté m'arrosé de l'essence
voulant m'incendier, les ayant présenté une somme d'argent que j'avais sur moi
soit 347.300 francs, ils ont incendié mon camion, Pic-Up dodge N° 6.020-C2, ils
m'ont pris 100 sacs vide, 2 sacs de cacao, 2 sacs de palmistes, 2 balances et
250 bouteilles de bière beaufort. Ils m'ont emprisonné en brousse pendant 15
jours, grâce à l'arrivée de la force de maintien de l'ordre j'ai été délivré.

C'est pourquoi j'ai l'honneur de venir auprès de votre haute bienveillance
porter plainte contre les dirigeants de l'U.P.C. en demandant la restitution de
mon argent de mon camion, de toute ma marchandise et en me portant parti-civil

57-09697

/...

T/FET.5/1186

Français

Page 2

de la somme d'un million de francs (1.000.000).

Je demande aussi à Mr. le Président de l'O.N.U. de bien vouloir prendre des sanctions sévères contre les dirigeants de l'U.P.C.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'hommage de mon plus profond respect.

Votre

(signé) illisible.
